

Nos engagements

- 1/ Offrir des prestations adaptées à vos besoins,
- 2/ Faire intervenir des professionnels formés,
- 3/ Une liberté de choisir sans engagement de durée.

Nos professionnels

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Le TISF effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice, visant à favoriser l'autonomie des personnes et des familles, ainsi qu'une intégration harmonieuse dans leur environnement.

L'aide à domicile

L'aide à domicile, l'accompagnant(e) éducatif(ve) et sociale apporte une aide lors de difficultés passagères par un soutien dans les activités quotidiennes.



Pour faire une demande

Vous pouvez faire une demande d'intervention directement auprès de nos services ou par le biais d'un travailleur social, une puéricultrice...

AIDE ET INTERVENTION
A DOMICILE
DU BAS-RHIN

**AIDE ET INTERVENTION A
DOMICILE DU BAS-RHIN**

46 rue Jean Jaurès

67300 SCHILTIGHEIM

03.88.33.01.46

aideadomicile67@orange.fr

www.aid67.fr

Le secrétariat est ouvert :

Du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00



AID67 une réponse à vos besoins

- Aide au quotidien
- Accompagnement à la fonction parentale
- Soutien à l'autonomie et au maintien à domicile



Aide au quotidien

L'Association Aide et Intervention à Domicile du Bas-Rhin (AID67) est conventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin pour soutenir les familles momentanément en difficulté suite à :

- Une grossesse, une naissance,
- Une maladie, un handicap,
- Une rupture, un décès,
- Un surmenage pour famille nombreuse ...
- Un épuisement parental.

Les conditions pour accéder à nos interventions sont les suivantes :

- Être allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin ou de la MSA,
- Avoir un enfant à charge de moins de 18 ans.

Le coût de l'intervention :

- Une cotisation annuelle obligatoire de 10€,
- Une participation familiale horaire calculée en fonction du quotient familial CAF.

Quotient familial	Participation familiale
161 à 514	0,13 à 1,53€/h
515 à 724	1,61 à 3,11€/h
725 à 901	3,24 à 4,65€/h
902 à 1 029	4,80 à 6,71€/h
1 030 à 1 363	6,91 à 11,60€/h
Au-delà de 1 363	11,88€/h

Soutien à la parentalité

L'AID67 est conventionnée par la CAF du Bas-Rhin et par la Collectivité Européenne d'Alsace pour soutenir les parents dans l'éducation des enfants et dans l'exercice de leur fonction parentale.

Les conditions pour accéder à nos interventions :

Être allocataire de la CAF du Bas-Rhin ou à la demande de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la PMI....

Le coût de l'intervention :

- Une cotisation annuelle obligatoire de 10€,
- Une participation familiale calculée en fonction du quotient familial CAF ou de vos revenus.

Aide à la réussite éducative

L'AID67 est conventionnée par la Caisse des Ecoles de Strasbourg dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.

Les conditions pour accéder à nos interventions :

La demande doit être formulée par la Caisse des Écoles.

Le coût de l'intervention :

L'intervention est prise en charge en totalité par la Caisse des Écoles.

Service à la personne

L'association intervient auprès des personnes âgées ou des particuliers pour :

- Soutenir ou maintenir l'autonomie,
- Aider aux repas, courses,
- Préserver les liens sociaux,
- Entretenir le cadre de vie (repassage....).

Pas de conditions pour accéder à nos interventions.

Socialisation des enfants

L'association intervient auprès des enfants en situation de handicap pour :

- Favoriser le répit par la socialisation,
- Soutenir l'inclusion en périscolaire et en accueil de loisirs.



Toutes nos interventions bénéficient d'une réduction d'impôts de 50 % des sommes engagées au titre de la participation familiale dans l'année ou d'un crédit d'impôt.

(Dans les conditions posées par l'article 199sexdécies du CGI, sous réserve de modification de la législation.)